

Expert d'assureur vs Expert d'assuré

Auteur : [Olivier Kauf](#)

Dans [Questions, Réflexion](#) 13 juillet 2015



Tout le monde le sait, lorsque l'on est victime d'un sinistre, dès que l'on a déclaré son sinistre auprès de son assureur, ce dernier va missionner un expert.

Cet expert est un expert dit « d'assureur », il n'est pas un salarié de l'assureur, il est soit à son compte, soit, (plus généralement), il travaille pour un cabinet d'expertise.

Cet expert est indépendant de l'assureur qui l'a missionné, mais rémunéré par celui-ci. Il existe un lien financier entre expert et assureur.

L'expert va devoir évaluer le sinistre et chiffrer l'indemnité en fonction du contrat d'assurance qui couvre l'objet sinistré (logement, véhicule,...).

Si le sinistre est de faible importance, l'expert missionné par l'assureur fera l'affaire.

Par contre, en cas d'un important sinistre, il faut faire appel à une autre catégorie d'expert : l'expert d'assuré.

Bien que certains contrats d'assurance prévoient la prise en charge, au moins en partie, des honoraires de l'expert d'assuré, son coût reste à la charge de l'assuré.

L'expert d'assuré sera véritablement et totalement du côté de l'assuré. Ce sont des personnes qui connaissent bien les ficelles du métier, ils ont souvent été experts d'assureur avec de devenir expert d'assuré.

Il va défendre les intérêts de l'assuré, il aura les connaissances pour argumenter face aux experts d'assureurs et à l'assureur lui-même.

Certains experts d'assuré, au-delà des honoraires, demanderont un pourcentage de l'indemnité obtenue. C'est une dépense mais face à un important sinistre, le retour sur investissement est généralement présent.

On reproche, parfois, aux experts d'assurés de profiter d'un important sinistre pour se faire connaître. Effectivement, l'une de leurs approches est de se tenir informé des sinistres de leurs régions et d'aller voire tout de suite le sinistré pour lui proposer ses services.

Cela tient à la fois d'une approche commerciale, tous les assurés ne connaissent pas l'existence de ce type d'expert et pensent que l'expert missionné par leur assureur est totalement objectif et indépendant.

Mais, également, d'une concurrence acharnée entre expert d'assuré, leur premier sur les lieux d'un gros sinistre et obtient la mission de l'assuré a gagné la partie.

Je connais des gens qui subissent un sinistre d'infiltration d'eau qui est répétitif depuis des années. Les experts d'assureurs se renvoient la balle, personne n'est d'accord de rien, et ça continue à couler. Voilà un cas qui mériterait d'être confié à un expert d'assuré.

Mais, il ne faut pas se précipiter et contacter un expert d'assuré dès le moindre petit dégât des eaux, si c'est plus important et/ou si les experts d'assureurs commencent à laisser traîner le dossier, à faire des propositions inacceptables, ça vaut la peine de réfléchir.